



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0074

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0075

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2024.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2024.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0076

N° de feuillet :

3. Débat d'Orientation Budgétaire

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année, ce dernier est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat doit ainsi comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce sera l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution budgétaire, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de sa stratégie financière et fiscale.

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, présente le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) (joint en annexe).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et après en avoir débattu,

- DECIDE de prendre acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2025 intervenu sur la base du rapport sur les Orientations Budgétaires 2025 ci-annexé.

Résultat du vote : Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0077

N° de feuillet :

4. Décision modificative n°1

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, que nous arrivons à la fin de l'exercice comptable 2024 et qu'il convient de procéder au réajustement de certains comptes.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Cpte 6541-01	Créances admises en non-valeur	+ 2 000,00 €
Cpte 673-01	Annulations de titres	+ 8 500,00 €
Cpte 6817-01	Dotations aux provisions	+ 100,00 €
Op/d'Ordre 6811-01	Dotations aux Amortissements	+ 45 400,00 €
Cpte 023-01	Virt° à la section d'Investissement	- 56 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Cpte 1322-518	Région Grand Est	+ 10 600,00 €
Op/d'Ordre 28188-01	Amortissements	+ 45 400,00 €
Cpte 021-01	Virt de la section Fonctionnement	- 56 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE les décisions budgétaires modificatives ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0078

N° de feuillet :

5. Admission en non-valeur

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que, le Service Gestion Comptable de Haguenau, lui demande de bien vouloir se prononcer sur une admission en non-

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

valeur principalement constituée de taxe sur la publicité extérieure d'un montant de 1 911,20 € qui s'avère irrécouvrable.

En effet, après enquête menée par le SGC, la société AUTOFORUM est considérée comme insolvable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'admission de la somme susvisée en non-valeur.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0079

N° de feuillet :

6. Instauration de la redevance pour occupation du domaine public pour les ouvrages de télécommunications

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la redevance d'occupation du domaine

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

public (RODP) pour les réseaux de télécommunication est une redevance annuelle perçue par les communes pour mise à disposition d'une partie de leur domaine public.

Les opérateurs de téléphonie doivent de ce fait la verser aux collectivités lorsqu'une délibération a été prise pour l'instaurer.

En vertu du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunications dû chaque année tient compte de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques, et opérationnels qu'en tire le permissionnaire.

L'article 20-52 du code des postes et communications électroniques fixe cependant différents plafonds, selon le type d'occupation, au montant de cette redevance.

Ces montants sont réactualisés au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

En 2024, les montants « plafonds » sont les suivants :

Domaine public routier communal

- 48,27 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 64,36 € par kilomètre et par artère en aérien
- 32,18 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines téléphoniques, sous répartiteurs notamment)

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Domaine public non routier communal

- 1 609,00 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 1 600,00 € par kilomètre et par artère en aérien
- 1 045,85 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines téléphoniques, sous répartiteurs notamment)

Il est également nécessaire de prévoir l'application d'une formule d'indexation pour faire évoluer cette RODP tous les ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- INSTAURE la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de télécommunication,
- FIXE le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public routier et non routier par les ouvrages de télécommunication en retenant le montant maximum autorisé,
- DECIDE que ce montant sera revalorisé automatiquement car les plafonds sont révisés au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (index TP01 ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué),
- CHARGE Monsieur le Maire et le Comptable des Finances Publiques, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le 06/12/2024



ID : 067-216704585-20241204-2024DEL_0079-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0080

N° de feuillet :

7. Main levée de droits inscrits au Livre Foncier au profit de la commune : SCI MEREMY

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'aux termes de deux actes de vente reçus par Me MISCHLER, Notaire à Soultz-sous-Forêts les 26 juin 1990 et 24 avril 1995,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

la SCI MEREMY dont la gérance est assurée par Monsieur Rémy MEDER, a acquis plusieurs parcelles au 5 Impasse Hutmatt, section 49 parcelles 217/99, 222/99 et 223/99, d'une contenance de 28,36 ares sous conditions.

Ainsi, il avait été inscrit un droit de résolution de la vente ainsi qu'une restriction au droit de disposer au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

Ces conditions ayant été satisfaites dans l'intervalle, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire aux fins de mainlevée des droits inscrits au Livre Foncier au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0081

N° de feuillet :

8. Versement de la subvention communale 2024 aux associations

Sortie de M. Mickaël EPPINGER.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année, la commune verse en fin d'année une subvention aux associations sur la base de plusieurs critères : existence de locaux propres, politique à destination des jeunes, qualité de l'encadrement.

Il précise que l'enveloppe globale servant de base au calcul des subventions s'élève annuellement à 41 700 €.

Répartition des subventions à verser :

Nom de l'Association	Subvention 2024 allouée
Football Club Schweighouse	3 700 €
Union Sportive	8 500 €
Basket Club Schweighouse/Ohlungen	3 100 €
Cercle Catholique Fidélitas	2 400 €
Tennis Club	1 400 €
Energym Schweighouse	8 500 €
Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Schweighouse-sur-Moder	3 600 €
Arts Martiaux	1 500 €
Running Team	1 100 €
Association du Foyer de la Paroisse Protestante	2 800 €
Association pour l'Aide à l'Action Humanitaire	500 €
Ski Club	1 000 €
Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse-sur-Moder et Environs	500 €
JIU JITSU	1 100 €
Les Randonneurs de la Moder	1 500 €
Seconde Jeunesse	500 €
TOTAL	41 700 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE le versement des subventions selon le montant ci-évoqué aux associations susmentionnées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 1 (M. Eppinger)

N'ont pas pris part au vote : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le 06/12/2024



ID : 067-216704585-20241204-2024DEL_0081-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0082

N° de feuillet :

9. Travaux de rénovation énergétique de la Villa

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a réalisé en 2024 une opération de rénovation énergétique de la Villa, dans le cadre du partenariat avec la Banque des Territoires tel que présenté en Conseil Municipal du 26 mai 2021.

En complément, il est ainsi envisagé de procéder à des travaux de renouvellement des fenêtres et des volets de la Villa en 2025.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 220 K € HT.

Dans le cadre des dispositifs de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), des aides de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace, les communes peuvent bénéficier de subventions.

Le taux de subvention escompté s'élève à 40 % au titre de la DSIL pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, à 15 % au titre de la Région Grand Est et à 10 % au titre de la Collectivité Européenne d'Alsace.

La date de clôture des demandes de subvention au titre de la DSIL est fixée au 31 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dès à présent des subventions auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace, susceptibles de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0083

N° de feuillet :

10. Extension du système de vidéoprotection de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le système de vidéoprotection de la commune, installé en 2024, se doit d'être complété par la mise en place de nouvelles caméras pour lutter

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

efficacement contre les atteintes aux biens, lutter contre les dépôts d'ordures sauvages et assurer la sécurité des personnes.

Il est ainsi envisagé d'acquérir cinq nouvelles caméras ayant pour finalité de surveiller le club-house du football-club, le parc des Cerisiers, le multi-accueil et son parking, les intersections de la rue du Maréchal Leclerc et la cité des Pins (côté rue des Chasseurs) et la rue du Faubourg (côté Villa).

Le montant de ces acquisitions estimé s'élève à 80 K € HT.

Dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), les communes peuvent bénéficier de subventions.

Le taux de subvention escompté pour ces acquisitions s'élève à 40 % au titre du FIPD.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'exposé, sous réserve de l'obtention du FIPD,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dès à présent des subventions auprès de tout partenaire susceptible de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0084

N° de feuillet :

11. Rénovation énergétique des ateliers municipaux situés rue du Maire Wendling

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est engagée en partenariat avec la Banque des Territoires dans une opération de rénovation énergétique des ateliers municipaux en 2025.

Conformément au programme établi, il est ainsi envisagé de procéder à la rénovation énergétique des ateliers municipaux en 2025.

Les travaux consistent à travailler sur l'éclairage led, sur le changement de la chaudière fioul, la mise en place d'un plan de comptage et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 70 K € HT.

Dans le cadre notamment du dispositif de l'Etat, du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et de la Région Grand Est, les communes peuvent bénéficier de subventions.

Le taux de subvention escompté s'élève à 30 % au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et 20 % au titre de la Région Grand Est.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dès à présent des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert et de la Région Grand Est, susceptibles de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0085

N° de feuillet :

12. Subvention au Collectif pour la culture bilingue

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le Collectif pour la culture bilingue pour la prise en charge de factures relatives au remplacement d'une clôture et de l'installation d'un système d'alerte d'intrusion et de confinement.

Les montants totaux des factures s'élèvent pour la clôture à 1 335 € et pour le système d'alerte à 2 757,60 €. Il est d'usage que la commune subventionne ce type de travaux et d'équipement à 15 % soit un montant total de 613,89 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 613,89 € au Collectif pour la culture bilingue sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0086

N° de feuillet :

13. Subvention Site scolaire Marelle-Moulin - transport piscine

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par la directrice du site scolaire Marelle-Moulin pour une participation financière au

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

transport des élèves en bus à la piscine de Niederbronn-les-Bains. Il expose que les séances ont eu lieu au cours du 2^e et 3^e trimestre de l'année scolaire 2023/2024.

Le montant total de la facture s'élève à 2 522 € et Monsieur EPPINGER propose de prendre en charge 70 % du coût du transport soit un montant de 1 765,40 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 1 765,40 € au site scolaire Marelle-Moulin,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0087

N° de feuillet :

14. Rapport d'activité 2023 de la CAH

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire l'établissement d'un rapport d'activité annuel des établissements

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

publics de coopération intercommunale, rapport qui doit être transmis aux Maires des communes membres lesquels doivent le communiquer à leur Conseil Municipal. Ce rapport est accompagné du compte administratif 2023 (budget principal et budgets annexes) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Ce rapport est disponible en Mairie pour consultation. Il a été envoyé à chaque conseiller par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Résultat du vote : Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatrième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 28 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. CHRISTMANN Michel, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. YILDIRIM Ahmet par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0088

N° de feuillet :

15. Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de sa délégation accordée par délibération du 27 mai 2020 pour l'année 2024 :

1. Délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

- Nouvelles concessions : 14 concessions en colombarium, 7 concessions en pleine terre

2. Actions en justice / protocoles d'accord :

- Défense des intérêts de la commune - contentieux SCI JLG21
- Défense des intérêts de la commune - contentieux Ange

3. Occupations temporaires du Domaine Public

- Terrasse Restaurant « Grand Pacha » du 11 mai 2024 au 10 août 2024

4. Vente de bois

- Vente de lots de bois (144 m3) à huit personnes pour un montant total de 2 601 €

Le Conseil Municipal,

- PREND acte des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation.

Résultat du vote : Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :